



ᓄᓇᓂᓪᓗ ᓕᓕᓕᓂᓪᓗᓂᓪᓗ  
**Nunavut Maligaliurvia**  
**Legislative Assembly of Nunavut**  
**Assemblée législative du Nunavut**

## ***COMMUNIQUÉ***

### **L'Assemblée législative crée une Commission de délimitation des circonscriptions électorales**

**IQALUIT, Nunavut (25 octobre 2010)** – L'Assemblée législative a approuvé aujourd'hui une motion concernant la création d'une Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

Le président de l'Assemblée législative, James Arreak, a déposé le 17 mars 2009 le rapport du directeur général des élections produit conformément au paragraphe 15(3) de la *Loi électorale* du Nunavut. Le directeur général des élections recommandait dans son rapport la création d'une Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

L'Assemblée législative a recommandé à l'unanimité la nomination de l'honorable juge J. Edward (Ted) Richard, de M. Kirt Ejesiak et de M Gordon Main à titre de membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales. Le juge Richard présidera la Commission.

La *Loi électorale* stipule que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales doit présenter son rapport et ses recommandations à l'Assemblée législative dans les 250 jours suivant sa création. La *Loi électorale* prévoit également que les éventuels changements aux délimitations des circonscriptions électorales ou au nombre de circonscriptions représentées à l'Assemblée législative entreront en vigueur uniquement lors de l'élection de la 4<sup>e</sup> Assemblée législative.

« Les membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales possèdent tous une solide expérience dans le domaine des affaires publiques », a indiqué le président Arreak. « La Commission fournira plus d'information au sujet de ses travaux au cours des prochains mois. »

Des notes biographiques sont jointes au présent communiqué.

-30-

Pour de plus amples renseignements :

John Quirke  
Greffier de l'Assemblée législative  
Tél. : (867) 975-5000

## **Notes biographiques**

### ***L'honorable juge J. Edward (Ted) Richard***

Le juge Richard est juge de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, de la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest, de la Cour de justice du Nunavut, de la Cour d'appel du Nunavut et de la Cour d'appel du Yukon. Il a présidé la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut de 1997. Le juge Richard a été député de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest de 1984 à 1988. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1986.

### ***Kirt Ejesiak***

Kirt Ejesiak est un entrepreneur d'Iqaluit. Il a déjà occupé les fonctions de maire suppléant de cette collectivité. M. Ejesiak est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Harvard qu'il a fréquentée à titre de boursier Fulbright. M. Ejesiak a également occupé les postes de directeur général des élections pour la ville d'Iqaluit et de vice-président du conseil de la Fiducie du Nunavut.

### ***Gordon Main***

Gordon Main réside à Arviat depuis de nombreuses années. Il occupe des fonctions de juge de paix et de membre du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq. Au fil des années il a été membre du Conseil municipal d'Arviat, de l'Administration scolaire de district d'Arviat et du Conseil régional des services de santé et des services sociaux de Keewatin.